

Extrait de naissance biométrique en Guinée : un document indispensable mais parfois difficile à obtenir...

13 novembre 2025 à 11h 51 - [ALPHA OUMAR BALDÉ](#) ET [ALPHA OUMAR BALDÉ](#)

En Guinée, l'extrait de naissance biométrique est un document incontournable dans les démarches administratives. Que ce soit pour l'obtention d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport biométriques) ou pour la constitution de dossier administratif, il figure désormais parmi les pièces exigées. Sa valeur réside dans sa fiabilité : contrairement aux anciens extraits, il intègre des données biométriques qui permettent de mieux sécuriser l'identité des citoyens et de réduire les fraudes. Par exemple, avec l'extrait de naissance biométrique, chaque citoyen dispose d'un numéro d'identification nationale (NIN) unique.

Conscient de cette importance, les autorités ont décidé depuis plusieurs mois de sa gratuité sur l'ensemble du territoire. Objectif, permettre à chaque Guinéen d'accéder facilement à son droit à l'identité.

En théorie, la procédure est simple : le citoyen doit se rendre dans un centre d'enrôlement de sa commune, fournir quelques informations personnelles, contenues dans un jugement supplétif ou l'ancien extrait de naissance, se faire enregistrer biométriquement, puis patienter le temps que son nouvel extrait de naissance soit délivré. Mais dans la pratique, le parcours est une autre réalité.

De nombreux citoyens témoignent de la lenteur du processus. Ceux qui choisissent de patienter pour bénéficier de la gratuité doivent parfois attendre plusieurs semaines avant de recevoir leur document. Cette attente devient insoutenable pour ceux qui en ont besoin de toute urgence : un voyageur qui prépare un passeport, un étudiant qui prépare ses dossiers ou un fonctionnaire qui veut faire avancer un dossier administratif, toutes les catégories de société peuvent être concernées par cette situation.

Face à ces longs délais, beaucoup n'ont d'autre choix que de payer. Les montants varient, allant de 180 000 à 200 000 francs guinéens, selon les communes. Pourtant, ce document est censé être gratuit. Cette contradiction suscite incompréhension et frustration.

Au-delà du coût, c'est la confiance des citoyens dans les institutions qui est mise à l'épreuve. Comment croire à une mesure sociale décidée par les autorités de la République si sa mise en œuvre ne correspond pas

aux annonces ?

Pour que la gratuité soit réellement effective, il faudrait renforcer les moyens des centres biométriques, améliorer la gestion des files d'attente et clarifier les procédures auprès des citoyens. Une sensibilisation et un contrôle strict permettrait aussi d'éviter les abus et d'encourager chacun à réclamer son droit.

En attendant la réalité, beaucoup de Guinéens continueront de choisir entre deux options : patienter longtemps pour exercer le droit annoncé ou payer de l'argent pour accéder rapidement à ce document devenu indispensable. A chacun de faire son choix...

Mayamba Traoré